

**Département de l'Évaluation
et du Suivi des Programmes**

Référence : DESP/2023-155

DECISION

Portant nomination au jury d'admission pour l'accès au corps des chargés de recherche de classe normale de l'Inserm au titre de l'année 2023.

Le Président - directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 2007-1907 du 26 décembre 2007 modifiant le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale du 14 avril 2021 portant création des Commissions Scientifiques Spécialisées de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale pour la mandature 2022-2027 ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2022 portant nomination au Conseil Scientifique de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

VU l'arrêté du 05 décembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

DECIDE

Article unique :

Sont nommés membres du jury d'admission pour l'accès au corps des chargés de recherche de classe normale au titre de l'année 2023 les personnalités mentionnées ci-après :

Au titre du Conseil Scientifique :

- BELZUNG Catherine
- BROUILLET Sophie
- CHEVILLARD Christophe
- COGNE Michel
- GAUDRY Murielle

Au titre des personnalités scientifiques :

- CASTETS Marie
- DUMAS Agnes
- EYER Joël
- FLANDRE Philippe
- PERNOT Mathieu

Le Président - directeur général de l'Inserm,



Pr Didier SAMUEL